

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de FIGEAC
MAIRIE
DE
46270 PRENDEIGNES

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 19 octobre 2023– 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 13/10/2023.

Présents : Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, André BOURGUIGNON, Antony BARRIERE, Laura NIGOU, Christian SOUIRY, Marie-Hélène TAURAND.

Excusé(e)s : Damien PONTARLIER

Secrétaire de séance : Laura NIGOU

Ordre du jour :

Délibérations :

- RPQS 2022 prix et qualité du service Assainissement collectif de Prendeignes,
- RPQS 2022 prix et qualité du service Spanc du Grand-Figeac,
- Décision modificative, compte 681, amortissement enfouissement des réseaux,
- Mise à jour de la voirie communale,

Travaux de voirie 2024,

Réunion "projet bois",

Retour sur la réunion du mercredi 18 octobre,

Informations sur les modifications prévues sur le Grand-Figeac pour la collecte des déchets ménagers,

Loi sur les énergies renouvelables,

Comptes rendus de réunions,

Questions diverses.

Objet : DE_2023_43 - RPQS 2022, prix et qualité du service Spanc du Grand-Figeac

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ayant transférées la compétence assainissement non collectif au service SPANC du Grand-Figeac doivent également délibérer sur le rapport annuel de 2022.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC (assainissement non collectif) du Grand Figeac pour 2022 (RPQS) ainsi que la délibération n°091/2023 prise lors du Conseil Communautaire du Grand-Figeac le 30 mai 2023. Une copie du RPQS et de la délibération sont annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter le rapport annuel du SPANC du Grand-Figeac pour l'année 2022.

Le rapport est disponible en mairie.

Objet : DE 2023_44 - RPQS 2022, prix et qualité du service Assainissement collectif Prendeignes

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport pour l'année 2022, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le rapport est disponible en mairie.

Objet : DE 2023_45 - Décision Modificative n° 2023/002, 681 amortissements enfouissement des réseaux

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	574.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-574.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-574.00
2804182 (040)	Autres org pub - Bât. et installations		574.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : DE 2023_46 - Mise à jour de la voirie communale, Ravanel et Lasfargues

Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a procédé à une révision du classement de la voirie communale en 2016 réalisée par la DDT du Lot. Il fait part également des mises à jour réalisées en 2022 et 2023.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la voirie routière,

Considérant :

- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour un total de 18 829 mètres linéaires. Qui se décompose ainsi : 17 611 mètres linéaires de voies communales à caractère de chemin ; 190 m. linéaires de rue et 1 028 m. linéaires de Places Publiques. Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des différents passages du géomètre en mars 2022 et en juin 2023 pour effectuer une mise à jour des voies communales aux lieux-dits Ravanel et Lasfargues.

La voie communale VC n° 106 au lieu-dit Ravanel a été mise à jour car elle n'arrivait pas jusqu'à la RD 86. De ce fait, après le passage du géomètre il est nécessaire de rajouter 13,50 mètres de longueur à cette voie communale.

Au lieu-dit Lasfargues, la voie communale VC n° 108 qui mène à la propriété de M. et Mme Destruel René a été mise à jour car elle n'allait pas jusqu'à leur entrée en limite de propriété. Pour une longueur de 18,50 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'approuver le nouveau linéaire de la voirie communale en ajoutant 32 mètres. Ce qui porte à 18 861 mètres linéaires. Ce décomposant ainsi : 17 643 mètres linéaires de voies communales à caractère de chemin ; 190 m. linéaires de rue et 1 028 m. linéaires de Places Publiques.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture afin de mettre à jour la longueur de la voirie communale.

Une copie des plans cadastraux et des plans de division réalisés par le géomètre sont joints à la présente délibération.

Questions à l'ordre du jour :

- Travaux de voirie 2024

Les élus font le bilan des travaux 2023 et établissent les projections pour 2024 sur la voirie de compétence directe communale et sur la voirie transférée à la communauté de communes.

Des devis seront sollicités et les décisions seront validées lors d'un prochain conseil.

- Réunion "projet bois"

Pascal Bahu et Alain Juvenal font le retour de la première rencontre du 11 octobre à Viazac concernant le projet porté par les communes de Saint-Perdoux, Viazac, Prendeignes. Dans un premier temps, il a été fait un partage des constats, des besoins, des souhaits. Les partenaires présents ont également fait part de leurs attentes. Globalement tous les acteurs présents réaffirment le souhait de conduire ce projet innovant dans ce domaine mais aussi la volonté d'y associer les habitants et propriétaires sans qui le projet ne pourrait pas aboutir et avoir du sens.

- Retour sur la réunion du mercredi 18 octobre

Imaginer ensemble un projet pour demain, c'était l'objet de la rencontre qui a réuni mercredi les habitants de Prendeignes lors de la rencontre du 18 octobre.

Lauréate de l'appel à projet d'implication citoyenne, porté par le Département du Lot représenté ce jour-là par la conseillère départementale Anne Laporterie ainsi qu'un salarié du SDAIL et accompagné par le cabinet Auxilia, ce premier temps de travail visait à réfléchir avec l'ensemble des citoyens volontaires aux possibilités d'aménagement d'un terrain situé dans le bourg du village.

C'est à l'unanimité que le projet d'espace culturel de plein air s'est rapidement profilé. Chacune et chacun a pu faire part de ses idées. D'autres temps de travail auront lieu à des heures permettant au plus grand nombre d'y participer.

- Informations sur les modifications prévues sur le Grand-Figeac pour la collecte des déchets ménagers

En raison de l'augmentation de la gestion des déchets (poubelle marron), des modifications dans la collecte des déchets va voir le jour avec la mise en place de collecteurs collectifs limitant l'implantation des

poubelles marrons. Nous devons réduire la production de déchets. Le scan de la poubelle noire fait apparaître que 80% d'intrus figurent dans la poubelle à ordures ménagères. Des efforts restent à poursuivre sur le tri des emballages et papiers, sur la séparation des biodéchets à la source. L'accent est porté sur le compostage avec la remise d'un kit de compostage gratuit à chaque foyer.

- Loi sur les énergies renouvelables

Monsieur le Maire fait part de la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) qui oblige les communes dans un délai restreint de se prononcer sur l'implantation d'énergies renouvelables sur chaque territoire. L'objectif est de multiplier par 3 la capacité ENR installée d'ici 2028. Un travail sera conduit avec le GF.

Ce point à l'ordre du jour est l'occasion d'évoquer la volonté de la commune d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle d'animation. Ce projet était conduit avec le GF comme avec beaucoup d'autres communes mais celui-ci semble à l'arrêt. Monsieur le Maire va relancer.

Comptes rendus de réunions :

- Maryvonne Mounal fait part du compte-rendu de la dernière rencontre du Syndicat Mixte du LIMARGUE et du SEGALA
- Alain Juvenal relate la rencontre du comité de la charte forestière.

Questions diverses :

- Des travaux divers sont évoqués : piste de Gabanelle (André Bourguignon rencontrera le président de la société de chasse), travaux gouttières logement presbytère...
- Formation « Comprendre les enjeux de concertation avec le territoire, outils et méthodes pour les projets d'énergie renouvelable » ; André Bourguignon y participera.
- Panneau : Laura Nigou fait remonter une interpellation sur le fait que les panneaux indiquant les routes n'étaient que d'un côté. Comme auparavant, l'indication n'est que dans un sens. La pose de deux panneaux aurait engagé des frais conséquents supplémentaires.

La séance est levée à 23h45.